

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
Travaux de réalisation d'un parc d'ombrières photovoltaïques sur le parking
du Centre Technique Municipal situé sur la Zone Artisanale Hennequeville
Marché 24PA11

AVENANT N°1 :

Modification de faible montant - Avenant inférieur à 10 % – article R.2194-8 du Code de la commande publique

ENTRE-LES SOUSSIGNES

VILLE DE TROUVILLE-SUR-MER

représentée par Madame Sylvie DE GAETANO, Maire

ci-après dénommée "La VILLE"

d'une part,

ET

La société NGE ENERGIES SOLUTIONS

Représentée par Monsieur Louis DECOTIGNIE – Directeur Régional

Domiciliée 3a, rue de la scierie – 76530 GRAND-COURONNE

Ci-après dénommé "Le TITULAIRE "

d'autre part,

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Le marché de travaux de réalisation d'un parc d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre technique municipal vise à permettre une autoconsommation partielle en électricité sur certains sites de la Ville.

Le marché a ainsi été attribué à la société NGE ENERGIES SOLUTIONS, qui s'est présentée en groupement avec la société ENER-TECH pour un montant forfaitaire de 296 015.38 € HT, ce prix incluant les deux tranches optionnelles que sont la mise en place de bornes IRVE doubles d'un montant de 12 390.00 € HT et les fondations spéciales d'un montant de 26 970.74 € HT.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'avenant

L'entreprise a proposé une optimisation technique pour limiter les tranchées à réaliser avec mise en place d'une armoire électrique de coupure extérieur pour l'alimentation des ombrières et des bornes IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques). L'armoire électrique sera alimentée depuis le TGBT en utilisant le fourreau de diamètre 160 existant.

L'optimisation entraine une moins-value sur les postes suivants :

- Réseaux secs tranchés, fourreaux et chambres de tirage
- Mise en place d'un tableau divisionnaire TD PV conformément au CCTP

L'optimisation entraine une plus-value sur les postes suivants :

- Équipements électriques
- Mise en place d'une armoire de coupure extérieur

Les autres postes du marché initial restent inchangés.

Article 2 : Impact financier

Ces prestations sont valorisées 2 086 € HT, elle représente au global une moins-value au contrat initial de 0,70 %.

Cet avenant est pris en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur à sa notification.

Article 4 : Champ d'application

Toutes les stipulations du contrat initial et de ses annexes non modifiées par le présent avenant restent inchangées et s'appliquent de plein droit, à la charge et sous la responsabilité du titulaire.

Fait à Trouville-sur-Mer en deux exemplaires, le

Le titulaire	La Ville
NGE ENERGIES SOLUTIONS	Le Maire,
Louis DECOTIGNIE	Sylvie de GAETANO